

Eoliennes / Andenne et Héron fulminent

Nouveau permis révisé pour Héron

L'ESSENTIEL

- Le ministre Henry accorde un nouveau permis pour les éoliennes de Héron, le précédent ayant été cassé par le Conseil d'Etat.
- Andenne et Héron vont introduire un nouveau recours, comme les riverains.
- Andenne envisage une action au civil contre Henry.

A ce petit jeu, le vainqueur sera sans doute très prosaïquement le plus tenace. Y aura-t-il un jour des éoliennes le long de l'autoroute à Héron (province de Liège), aux confins des communes d'Andenne et Fernelmont ? Bien malin qui pourrait le dire. Après une suite de recours, une mouture révisée du projet – on est passé de 9 à 6 moulins, les 3 situés sur la commune de Fernelmont étant mis aux oubliettes –, un premier permis accordé par le ministre wallon Philippe Henry (Écolo), un arrêt du Conseil d'État cassant ce même permis, voici que le ministre accorde un nouveau permis en tenant compte des objections. Et devinez quoi ? Ceux qui avaient introduit le recours précédent auprès du Conseil d'État, à savoir Andenne et Héron d'une part, les riverains d'autre part, vont remettre le couvert. Encore plus fort : la Ville d'Andenne envisage actuellement une action au civil à l'encontre du ministre, auprès du tribunal de première instance de Namur.

« Ce qui se passe est absolument inqualifiable, estime Claude Eerdeken (PS), bourgmestre d'Andenne. C'est l'application de la dictature verte de la part d'un ministre incompetent. Lui, si je devais lui donner une cote, ce serait un zéro

pointé et six secondes sessions ! Les CCATM s'étaient prononcées contre le projet, l'administration wallonne aussi, sans même parler des riverains. La décision du ministre est aberrante, antidémocratique, sans aucun respect ni pour les citoyens, ni pour le principe de l'autonomie communale. »

Question : puisque le nouveau permis répond aux éléments soulevés par le Conseil d'État, les opposants trouveront-ils matière à soutenir leur point de vue ? « On trouvera, tonne Claude Eerdeken. Déposer un nouveau permis, c'est comme faire un lifting à une centenaire en la présentant comme une jeune fille de 20 ans. Ce n'est rien d'autre qu'un habillage « courtelinesque » du droit. Mais nous nous battons jusqu'au bout. »

Concernant le tribunal civil, Claude Eerdeken considère que, par sa politique, Écolo conduit à l'appauvrissement des citoyens wallons... « D'ici 2020, les habitants payeront en Wallonie leur électricité deux fois plus cher qu'en France, prédit-il. On construit des éoliennes partout, sans aucun projet de nouvelle centrale, qu'elle soit au gaz, au fuel ou au charbon. Les entreprises vont quitter la Wallonie, et les Wallons peuvent s'attendre à des couvre-feux. » ■ LUC SCHARÈS

Les éoliennes de Bourcy sont dans les normes de bruit édictées par la Région

Le vent de colère soufflant depuis plusieurs mois sur Bourcy risque de ne pas baisser en intensité. Une étude acoustique menée jusqu'à la fin décembre 2011 sur le parc éolien n'indiquerait pas de dépassement des normes de bruit.

« Je ne dispose pas encore du document, mais le consultant désigné pour ce travail m'en a informé par téléphone. Nous sommes en dessous des 40 décibels (A), soit la limite imposée dans notre permis », souligne Claude Boever, initiateur du projet pour la société Renewable Power Company.

La vie à Bourcy aurait changé, selon certains de ses citoyens, depuis la mise en route des sept machines voici un an. Les habitants des maisons situées à proximité se plaignent du bruit : un bourdonnement toutes les trois secon-

des, à chaque passage d'une pale derrière un mât.

« En journée, ça passe encore. Mais la nuit, nous ne pouvons pas l'accepter », déclarait, début décembre, un riverain. Une association a été créée et demande à la Région wallonne de réagir.

La réalisation d'une étude acoustique après la construction du parc figurait dans les recommandations. Un premier essai non concluant a été effectué. Le test s'étalait sur une trop courte période. Une deuxième campagne de mesures a duré plusieurs semaines et vient donc de s'achever. « Nous respectons le permis en matière acoustique, d'après ce que me dit le consultant, qui est une société agréée par la Région wallonne, insiste Claude Boever. J'ajoute que le cadre de référence pour le développement éolien adopté avant Noël au gouvernement wal-

lon prévoit lui une tolérance encore supérieure. »

L'exploitant s'attend à ce que les riverains ne restent pas les bras croisés. La commune compte aussi monter au créneau. « Je ne dispose pas encore de cette étude, payée par l'exploitant. Si, à travers les résultats, il existe une marge de manœuvre pour une autre étude contradictoire, nous la financerons », souligne le bourgmestre, Philippe Collard (MR). À ses yeux, les nuisances sont considérables : « La meilleure chose serait de stopper ce parc ». La Ville compte utiliser le produit de la taxe sur les éoliennes pour financer une nouvelle étude. Les mâts de Bourcy devraient rapporter plus de cent mille euros à la commune. « Cet argent sera en priorité utilisé à des mesures pour diminuer les problèmes à-bas », conclut-il. ■

NICOLAS DRUEZ